

REUNION DU COMITE SYNDICAL

VENDREDI 1^{er} MARS 2024 à 18h30

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} mars,

LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous la présidence de M. Patrick FERRARIS.

Date de convocation du Comité : 23 février 2024

PRESENTS : MM. GIRAUD, BALLY, COTTAZ, DAMBONVILLE, EMERAUD, FERRARIS, GARCIA, GRANGER, Mme MOREL, MM. ODET, VUAILLAT, BLANDIN, CHAVANON, COURBOU, Mme GAUDET, M. GRILLET, Mmes STIVAL, TISSERAND.

EXCUSES : Mme GAGET, MM. CARRAS, BARRET, DROGOZ, CONSTANTIN, TOUSSENEL, DURAND, Mmes HARTMANN, FRACHON, MM. LELONG, MONIN.

*Pouvoirs : de M. CONSTANTIN à M. COTTAZ, de M. MONIN à Mme GAUDET.

Secrétaire de séance : Louis BALLY

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2023,
- Délibération N°2024_01_01 Présentation des Rapports d'Orientations Budgétaires et débats,
- Délibération N°2024_01_02 Vote du tarif du contrôle périodique d'assainissement non collectif,
- Délibération N°2024_01_03 Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- Délibération N°2024_01_04 Demandes de subventions pour l'agrandissement des locaux,
- Délibération N°2024_01_05 Convention avec la CAPI pour une délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux chemin de Recalaine à MONTCEAU,
- Délibération N°2024_01_06 Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- Délibération N°2024_01_07 Tableau des effectifs,
- Délibération annulée : Réélection des membres suppléants de la CAO,
- Questions diverses.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DU COMITE SYNDICAL (15 DECEMBRE 2023)

Le compte-rendu n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

II. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DEBAT

Délibération N° 2024_01_01

En préambule, le Président rappelle que dans les groupements comprenant au moins une commune de 3.500 habitants (art. L 5211-36 du CGCT), un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget.

Le débat permet aux délégués du Comité Syndical d'être informés et de débattre de la situation financière du Syndicat des Eaux.

Monsieur le Président laisse la parole à Mme BOSSY, Directrice Administrative et Financière, qui présente les comptes administratifs provisoires.

- RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE -

Evolution du service :

Nombre d'abonnés :

14 286 abonnés soit une hausse de 1.39 % par rapport à 2022 (14 090).

Cette évolution est quasiment constante depuis 2014. Sur 2023 elle est en légère hausse par rapport aux hypothèses prises en compte dans la prospective KPMG qui prévoyaient une hausse de 0.90% par an, hausse considérée comme prudente.

Volumes facturés :

1 587 531 soit une hausse de 3.60 % par rapport à 2022 (1 532 401 m3).

De 2021 à 2022 nous avons enregistré une baisse de 5.91 %. Cette évolution devrait s'accroître en 2024 proportionnellement au nombre d'abonnés. Les consommations moyennes par an et par abonné se stabilisent dans le temps autour de 111.12 m³/an/abonné avec toutefois une légère tendance à la baisse. Les hypothèses prises en compte dans la prospective KPMG sont une hausse de 0.9% par an des volumes facturés.

Une discussion s'ensuit relative au taux d'évolution à prendre en compte pour les années à venir.

Mme BOSSY rappelle que le taux de + 0.90% a été proposé par KPMG en fonction des évolutions des dernières années qui ont été lissées et de manière à rester prudent tout en étant le plus juste possible. Si les abonnés ont tendance à réduire leurs consommations, l'évolution positive du nombre d'abonnés compense cette baisse ou stagnation de la consommation des abonnés.

Mme BOSSY présente les chiffres du compte administratif provisoire et donne toutes explications aux membres de l'assemblée.

PROJET de COMPTE ADMINISTRATIF 2023, RESULTATS ET RESTES A REALISER

SEPECC - Budget EAU - exercice 2023 - Compte administratif provisoire

Dépenses - Exploitation		Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR2022)	Crédit employés (ou restant à employer)			Reste à réaliser au 31/12	Opérations d'ordre	Crédit annulés	Réalisé 2022	Variation 2023/2022
Imput.	Libellé		Opé. réelles mandats	Charges rattachées	TOTAL					
002	Resultat d'exploitation reporté									
011	Charges à caractère général	2 304 300,00 €	1 957 861,05 €	292 551,25 €	2 250 412,30 €			53 887,70 €	1 529 301 €	721 111 € 47,2%
012	Charg. Personnel et frais assimil.	1 769 212,80 €	1 724 094,93 €	45 016,50 €	1 769 111,43 €			101,37 €	1 616 658 €	153 454 € 9,4%
014	Atténuation de produits	530 000,00 €	400 469,00 €	109 000,00 €	509 469,00 €			20 531,00 €	357 410 €	152 059 € 42,5%
022	Dépenses imprévues	0,21 €			- €			0,21 €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	3 294 346,07 €	3 289 984,12 €	3 289 984,12 €	3 289 984,12 €			4 361,95 €	2 477 256 €	812 728 € 32,8%
66	Charges financières	162 878,06 €	95 068,62 €	59 913,65 €	154 982,27 €			7 895,79 €	153 291 €	1 691 € 1,1%
67	Charges exceptionnelles	145 700,00 €	125 012,17 €		125 012,17 €		64 706,29 €	20 687,83 €	6 752 €	118 260 € 1751,5%
68	Dotations amortissements, dépréciations, provisions	13 708,00 €			- €		939 833,53 €	13 708,00 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES EXPLOITATION		8 220 145,14 €	7 592 489,89 €	506 481,40 €	8 098 971,29 €		1 004 539,82 €	121 173,85 €		
023	Virement à la section investissement	1 200 000,00 €								
042	Opérations ordre transfert inter sections	1 009 402,53 €	1 004 539,82 €					4 862,71 €	951 609 €	
043	Opérations ordre intérieur de la section							- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE EXPLOITATION		2 209 402,53 €	1 004 539,82 €					1 204 862,71 €		
TOTAL		10 429 547,67 €	8 597 029,71 €	506 481,40 €				1 326 036,56 €	7 092 277 €	
TOTAL DEPENSES			9 103 511,11 €							

Recettes - Exploitation		Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR2022)	Crédit employés (ou restant à employer)			Reste à réaliser au 31/12	Opérations d'ordre	Crédit annulés	Réalisé 2022	Variation 2023/2022
Imput.	Libellé		Titres émis	Produits rattachés	TOTAL					
002	Resultat d'exploitation reporté	1 466 114,67 €						1 466 114,67 €		
013	Atténuation de charges	15 150,00 €	203 702,44 €		203 702,44 €			188 552,44 €	7 422 €	196 281 € 26 €
70	Ventes de produits fabriqués, prest. de services	8 503 500,00 €	7 441 523,30 €	676 541,75 €	8 118 065,05 €			385 434,95 €	7 315 930 €	802 135 € 0 €
72	Production stockée				- €		247 142,94 €	- €	- €	- €
74	Subventions d'exploitation				- €			- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	42 300,00 €	69 352,75 €	1 800,00 €	71 152,75 €			28 652,75 €	40 192 €	30 960 € 1 €
76	Produits financiers	60,00 €	61,60 €		61,60 €			1,60 €	45 €	17 € 0 €
77	Produits exceptionnels	12 100,00 €	151 230,25 €		151 230,25 €			139 130,25 €	62 127 €	89 103 € 1 €
TOTAL RECETTES SECT. D'EXPLOITATION :		10 039 224,67 €	7 865 870,34 €	678 341,75 €	8 544 212,09 €			1 495 012,58 €		
042	Opérations ordre transfert inter sections	390 323,00 €	387 215,94 €					3 107,06 €	409 643 €	
043	Opérations ordre intérieur de la section							- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE EXPLOITATION		390 323,00 €	387 215,94 €					3 107,06 €		
TOTAL		10 429 547,67 €	8 253 086,28 €	678 341,75 €				1 498 119,64 €	7 835 359 €	
TOTAL RECETTES			8 931 428,03 €							

RESULTAT D'EXPLOITATION de 2023 sans report n-1:	172 083,08 €	743 082 €
Report n-1	1 466 114,67 €	723 032 €
RESULTAT DE CLOTURE EXPLOITATION AU 31/12/2023	1 294 031,59 €	1 466 114 €

Dépenses - Investissement		Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR2022)	Crédit employés (ou restant à employer)			Crédit annulés	Opérations d'ordre	Crédit annulés	Réalisé 2022	Variation 2023/2022
Imput.	Libellé		Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	TOTAL					
020	Dépenses imprévues	154 978,96 €				154 978,96 €				
10	Dotations, fonds divers et réserves					- €				
16	Emprunts et dettes assimilées	359 361,25 €	359 360,26 €		359 360,26 €	0,99 €			328 455 €	
20	Immobilisations incorporelles	46 000,00 €	20 036,75 €	25 353,54 €	45 390,29 €	609,71 €			2 685 €	
21	Immobilisations corporelles	926 489,38 €	351 579,55 €	25 034,00 €	376 613,55 €	549 875,83 €			66 974 €	
23	Immobilisations en cours	3 213 147,03 €	2 144 740,78 €	609 002,43 €	2 753 743,21 €	459 403,82 €			2 037 361 €	
458	Opérations pour le compte de tiers	90 000,00 €	15 165,68 €		15 165,68 €	74 834,32 €				
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :		4 789 976,62 €	2 890 883,02 €	659 389,97 €	3 550 272,99 €	1 239 703,63 €				
021	Virement de la section exploitation									
040	Opérations ordre transfert entre sections	390 323,00 €	387 215,94 €			3 107,06 €			409 643 €	
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	40 409,42 €			9 590,58 €			7 710 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		440 323,00 €	427 625,36 €			12 697,64 €				
TOTAL		5 230 299,62 €	3 318 508,38 €	659 389,97 €	3 977 898,35 €	1 252 401,27 €		1 252 401,27 €	2 852 828 €	

Recettes - Investissement		Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR2022)	Crédit employés (ou restant à employer)			Crédit annulés	Opérations d'ordre	Crédit annulés	Réalisé 2022	Variation 2023/2022
Imput.	Libellé		Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	TOTAL					
001	Solde à l'ouverture de la section d'investissement	238 057,09 €								
021	Virement de la section de fonctionnement									
10	Dotations, fonds divers, réserves								500 000 €	
13	Subventions d'investissement reçues	2 302 560,00 €	376 461,00 €	815 895,00 €	1 192 356,00 €	1 110 204,00 €			371 504 €	
16	Emprunts et dettes assimilées					- €			800 000 €	
21	Immobilisations corporelles	250,00 €				250,00 €			1 408 €	
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €				50 000,00 €				
458	Opérations pour le compte de tiers	90 000,00 €	15 165,68 €		15 165,68 €	74 834,32 €				
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :		2 442 810,00 €	391 626,68 €	815 895,00 €	1 207 521,68 €	1 235 288,32 €				
021	Virement de la section d'exploitation	1 200 000,00 €				1 200 000,00 €				
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 009 402,53 €	1 004 539,82 €		1 004 539,82 €	4 862,71 €			951 609 €	
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	40 409,42 €		40 409,42 €	9 590,58 €			7 710 €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		2 259 402,53 €	1 044 949,24 €			1 214 453,29 €				
TOTAL		4 702 212,53 €	1 436 575,92 €	815 895,00 €	2 252 470,92 €	2 449 741,61 €		2 449 741,61 €	2 632 232 €	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT de 2023 sans report n-1:	-1 881 932,46 €	220 597 €
Report n-1	528 087,09 €	748 683 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT AU 31/12/2023	- 1 353 845,37 €	528 087 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	59 813,78 €	
GLOBAL: RESULTAT EXPLOITATION + INVEST 2023 sans report n-1	2 054 015,54 €	
Report résultats n-1 2022 (fonct et invt)	1 994 201,76 €	
Solde reste à réaliser au 31/12/2023	156 505,03 €	
SOLDE D'EXECUTION CUMUL	96 691,25 €	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Lecture du compte administratif provisoire

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général

L'augmentation du chapitre 011 en 2023 provient pour partie d'écritures exceptionnelles.

Par rapport à 2022 :

- Augmentation électricité :		288 720 €
- Variation de stock pour le 1 ^e fois :	1	95 426 €
- Rattachement du versement AERMC :		118 000 €

Soit un total de : 602 146 €

Soit une augmentation de charges hors exceptionnel de : 118 966 €

Chapitre 66 Charges financières

Aucun emprunt supplémentaire n'avait été prévu sur le budget 2023.

Les charges financières en 2023 vont rester stables à 154 982 € (en 2022 : 153 291 €) du fait de la diminution des charges d'intérêts d'emprunts de la dette ancienne.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Ces charges exceptionnelles pour la majeure partie correspondent au remboursement de la redevance assainissement non collectif qui a été remboursée aux abonnés suite au passage de la facturation annualisée à une facturation à l'acte.

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre 77 Produits exceptionnelles

On retrouve ici pour environ 105 000 € le remboursement par le budget assainissement de la redevance assainissement non collectif remboursée aux abonnés par le budget eau, évoquée précédemment.

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre 21 et 23 Immobilisations corporelles et incorporelles

La hausse de 2 685 € en 2022 à 45 390,29 € en 2023 du compte 21 immobilisations corporelles correspond à l'achat de terrains.

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre 16 Emprunts

Aucun emprunt réalisé en 2023.

PROPOSITIONS 2024

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général

Pour 2024 il est proposé d'inscrire une hausse de + 5.3 %.

2 accords cadres ont été signés, fin 2023 pour début 2024, sous forme de marchés à bon de commande ce qui vient mettre à jour des tarifs historiques pratiqués depuis de nombreuses années, notamment en Travaux Publics, décorrelés des prix marché travaux actuels.

Sont concernés les petits travaux publics pour entretien et branchements, et les interventions en électromécaniques.

Les dotations d'équipements initiales d'EPI ont été réalisées sur 2023 pour un montant important. 2024 ne devrait voir que les renouvellements, et contrôles obligatoires.

Les besoins du service en volume restent assez stables dans le temps, il est plus difficile d'anticiper l'inflation sur les valeurs.

Chapitre 12 Charges de personnel

Il est proposé d'augmenter les inscriptions au chapitre pour prendre en compte les évolutions de charges liées aux avancements de grade et aux promotion internes.

Il sera également augmenté du montant à prévoir pour la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat prévue pour 13 000 €, charges comprises.

Il est prévu le recrutement d'un agent d'exploitation au service EAU (le poste a été créé par le Comité fin 2023).

La responsable comptable actuellement en arrêt maladie depuis décembre 2022 devait faire valoir ses droits à la retraite fin 2023 ; Son départ vraisemblablement repoussé à fin 2024 ne dégage pas de diminution de dépenses.

L'alternante au service administratif est passée sous CDD fin 2023, en renfort du service régie. Ce CDD sera reconduit pour 2024. Une pérennisation du poste est prévue courant 2024.

Lors de la prospective financière nous avons calculé un % moyen d'évolution à + 5 %.

En tenant compte de ce paramètre, et des postes à pourvoir l'inscription au chapitre serait portée à

Estimation 2024	Réalisé 2023
1 900 000 €	1 769 111 €

Chapitre 66 Charges financières

Aucun emprunt supplémentaire n'avait été prévu sur le budget 2023.

Les charges financières en 2023 vont rester stables à 154 982 € (en 2022 : 153 291 €) du fait de la diminution des charges d'intérêts d'emprunts de la dette ancienne.

Il conviendra d'ajouter les intérêts de l'emprunt qui sera demandé pour le besoin de financement des investissements 2024, sitôt le PPI voté.

En 2023, nous avons dû recourir fréquemment à la Ligne de Trésorerie, cette ligne présente des intérêts en augmentation par rapport aux années précédentes, avec une partie variable sur le taux €STER révisable. Le nouveau contrat couvre la période d'un an du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024. (coût annuel sur 2023 : 13 190 € ; seuls 2 mois du nouveau contrat impactent le coût annuel).

Pour couvrir les charges d'intérêts des emprunts et les intérêts de la ligne de trésorerie, en hausse, il est proposé d'inscrire en montant de dépenses au chapitre 66

Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var. 2023/2022
165 000 €	154 982 €	153 291 €	+ 1 691 €	+ 1.10 %

Dont intérêts sur la ligne de trésorerie pour 9 680 € en 2023 ; 3 460 € en 2022
(hors frais de dossier)

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Il est proposé d'augmenter les recettes du service pour intégrer la consommation d'eau sur 12 mois sur l'ensemble du territoire, en suivant l'augmentation des volumes de consommation analysés sur la prospective financière soit une hausse prudente + 0.90 %, qui vient s'ajouter à la hausse en valeur issue de l'augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2024 votée lors du CS du 15/12/2023 (+5 %). L'impact sera sur 6 mois seulement, voire moins au niveau de la consommation, la facturation de début janvier 2024 étant sur tarifs 2023.

Le montant total des recettes s'élèverait par conséquent à 6 950 000 € (intégrant les recettes assainissement reversées au budget assainissement, y compris la part des 3 communes des VDD selon leur tarif de 2024).

Hors travaux, toujours en cours d'évaluation.

Ventes eau :

Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var. 2023/2022
6 950 000 €	6 507 948 €	5 729 200 €	+ 778 748 €	+ 13.60 %

Ventes prestations de services :

Les demandes de devis pour branchements sont d'un volume équivalent aux années précédentes, mais il faut noter que peu se réalisent.

Il est proposé d'inscrire des travaux pour :

Nature	Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var.
Travaux	350 000 €	347 017 €	364 952 €	- 17 934 €	- 4.9 %

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre 10 Dotation, Fonds de réserves et divers

Il est proposé de procéder à une affectation de résultat d'un montant minimum de 1 200 000 €, à ajuster au moment du budget.

Chapitre 21 et 23 Immobilisations corporelles et incorporelles

Il est proposé de reconduire les autorisations de dépenses au chapitre 21 au niveau des montants du chapitre à la clôture portant sur un montant de 400 000 €.

Concernant le chapitre 23, il est proposé d'inscrire en autorisation de dépenses une estimation du montant du programme de travaux 2024 proche du montant présenté lors de la prospective financière à savoir 1 694 000 € + un reste à réaliser relatif à 2023 de 609 000 € soit 2 303 003 €.

En fonction des décisions qui seront prises lors du budget primitif, ce chapitre pourra être revu.

Chapitres	Estimation pour 2024	Réalisées sur 2023
21	400 000 €	376 613 €
23	2 303 000 €	2 144 741 €

Chapitre 16 EMPRUNTS

Aucun emprunt n'a été prévu ou réalisé sur 2023, les charges en capital de dette en 2024 vont rester stables à 365 116.60 €. Il est proposé d'inscrire en montant de dépenses au chapitre 16, 370 000 € pour couvrir les charges en capital des emprunts.

En fonction des décisions qui seront prises pour le PPI, ce chapitre pourra être revu.

La prospective financière présentée prévoyait un besoin de financement de 1 396 471 €.

Estimation pour 2024	Réalisées sur 2023
370 000 €	359 360 €

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre 10 Dotation, Fonds de réserves et divers

Il est proposé de procéder à une affectation de résultat d'un montant minimum de 1 200 000 €, à ajuster au moment du budget.

Chapitre 16 Emprunts

En fonction de la décision qui sera prise pour le PPI, il sera proposé ultérieurement le recours à l'emprunt. La prospective financière présentée prévoyait un besoin de financement de 1 396 471 €.

Estimation pour 2024	Réalisées sur 2023
1 396 471 €	0 €

M. GIRAUD comprend que le budget eau est en déficit d'environ 100 000 € en 2023. Cela signifie qu'il n'y a plus de capacité d'autofinancement et que les réserves des années précédentes ont été utilisées. Est-ce que cela vient des recettes en vente d'eau qui augmentent peu en raison de la tendance à la baisse des consommations ? N'est-ce pas inquiétant ce déficit sur l'exercice 2023 ?

Mme BOSSY explique que la tendance à la baisse des consommations modère la hausse des recettes de vente d'eau, mais d'autres facteurs impactent les recettes et notamment le décalage entre le vote des tarifs et l'impact effectif sur les recettes enregistrées ainsi que la mise en place d'écriture de rattachement, néanmoins le Syndicat reste dans un taux d'endettement acceptable : le déficit n'est pas à risque.

D'autre part en investissement, il est à noter que certaines subventions espérées n'ont pas été perçues.

Mme BOSSY souligne, comme précisé précédemment que certaines écritures inscrites pour la première fois grèvent artificiellement le budget, comme les rattachements de charges (118 000 €) et la variation de stock (95 426 €).

M. GIRAUD souligne aussi que si le Syndicat fait appel à une ligne de Trésorerie c'est que la Trésorerie est insuffisante.

Le Président acquiesce, il rappelle cependant le montant des créances impayées accumulées (plus de 500 000 €) qui pèsent sur la Trésorerie du Syndicat (qui n'est pas le budget).

Pour conclure, Monsieur le Président explique que la situation budgétaire du Syndicat n'entraîne pas de sérieuses inquiétudes.

- RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -

PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF 2023, RESULTATS ET RESTES A REALISER

Lecture du compte administratif provisoire

SEPECC - Budget ASSAINISSEMENT - exercice 2023 - Compte administratif provisoire

Dépenses - Exploitation		Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR2022)	Crédit employés (ou restant à employer)			Reste à réaliser au 31/12	Opérations d'ordre	Crédit annulés	Réalisé 2022
Imput.	Libellé		Opérations réelles mandats	Charges rattachées	TOTAL				
002	Résultat d'exploitation reporté								
011	Charges à caractère général	1 044 260,00 €	778 819,30 €	264 146,51 €	1 042 965,81 €		1 294,19 €	953 417	
012	Charg. Personnel et frais assimil.	573 000,00 €	564 668,23 €	20,27 €	564 688,50 €		8 311,50 €	430 000	
014	Atténuation de produits	146 000,00 €	115 366,00 €	30 634,00 €	146 000,00 €		- €	100 660	
022	Dépenses imprévues				- €		- €		
023	Virement à la section investissement				- €		- €		
65	Autres charges de gestion courante	203 900,00 €	63 109,88 €	131 053,00 €	194 162,88 €		9 737,12 €	218 600	
66	Charges financières	298 944,55 €	203 795,89 €	89 442,23 €	293 238,12 €		5 706,43 €	311 232	
67	Charges exceptionnelles	129 300,00 €	100 923,35 €		100 923,35 €		28 376,65 €	19 224	
68	Dotations amortissements, dépréciations, provisions				- €		797 304,47 €	- €	
TOTAL DEPENSES REELLES EXPLOITATION		2 395 404,55 €	1 826 682,65 €	515 296,01 €	2 341 978,66 €		797 304,47 €	53 425,89 €	
023	Virement à la section investissement	485 302,80 €							
042	Opérations ordre transfert inter sections	797 304,47 €	797 304,47 €					803 821	
043	Opérations ordre intérieur de la section								
TOTAL DEPENSES D'ORDRE EXPLOITATION		1 282 607,27 €	797 304,47 €					485 302,80 €	
TOTAL		3 678 011,82 €	2 623 987,12 €	515 296,01 €				2 836 955	
TOTAL DEPENSES			3 139 283,13 €						

Recettes - Exploitation		Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR2022)	Crédit employés (ou restant à employer)			Reste à réaliser au 31/12	Opérations d'ordre	Crédit annulés	Réalisé 2022
Imput.	Libellé		Titres émis	Produits rattachés	TOTAL				
002	Résultat d'exploitation reporté								
013	Atténuation de charges	5 000,00 €	1 557,51 €		1 557,51 €		3 442,49 €		
70	Ventes de produits fabriqués, prest. de services	3 331 750,00 €	2 846 850,58 €	540 369,00 €	3 387 219,58 €		55 469,58 €	2 404 860	
72	Production stockée				- €		- €		
74	Subventions d'exploitation	45 000,00 €	35 077,04 €		35 077,04 €		9 922,96 €	29 528	
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €	11 103,00 €	4 100,00 €	15 203,00 €		7 203,00 €	7 249	
76	Produits financiers				- €		- €		
77	Produits exceptionnels	4 000,00 €	44 234,73 €		44 234,73 €		140 073,00 €	4 143	
TOTAL RECETTES SECT. D'EXPLOITATION :		3 393 750,00 €	2 938 822,86 €	544 469,00 €	3 483 291,86 €	- €	140 073,00 €	- 89 541,86 €	
042	Opérations ordre transfert inter sections	284 261,82 €	280 904,11 €					277 415	
043	Opérations ordre intérieur de la section								
TOTAL DEPENSES D'ORDRE EXPLOITATION		284 261,82 €	280 904,11 €					3 357,71 €	
TOTAL		3 678 011,82 €	3 219 726,97 €	544 469,00 €				- 86 184,15 €	
TOTAL RECETTES			3 764 195,97 €						

RESULTAT D'EXPLOITATION de 2023 sans report n-1:	624 912,84 €	-	113 760
Report n-1	- €		797 551
RESULTAT DE CLOTURE EXPLOITATION AU 31/12/2023	624 912,84 €		683 792

Dépenses - Investissement		Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR2022)	Crédit employés (ou restant à employer)			Crédit annulés	Opérations d'ordre	Crédit annulés	Réalisé 2022
Imput.	Libellé		Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	TOTAL				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté PCOM (BP13)	899 747,28 €							
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 154 441,08 €		1 154 441,08 €		- €	1 022 630	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 154 441,08 €	9 600,00 €	1 487,81 €	7 500,00 €	8 987,81 €	612,19 €		
20	Immobilisations incorporelles	9 600,00 €	230 826,00 €	215 577,93 €	15 248,00 €	230 825,93 €	0,07 €	82 591	
21	Immobilisations corporelles	1 013 066,61 €	735 454,64 €	112 282,05 €	847 736,69 €	165 329,92 €		1 738 624	
23	Immobilisations en cours	100 400,00 €	100 310,30 €		100 310,30 €	89,70 €			
458	Opérations pour le compte de tiers								
TOTAL DEPENSES SECT. D'INVESTISSEMENT :		2 508 333,69 €	2 207 271,76 €	135 030,05 €	2 342 301,81 €	166 031,88 €			
040	Opérations ordre transfert entre sections	284 261,82 €	280 904,11 €			3 357,71 €		277 415	
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €				10 000,00 €		7 451	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE EXPLOITATION		294 261,82 €	280 904,11 €			13 357,71 €			
TOTAL		2 802 595,51 €	2 488 175,87 €	135 030,05 €		179 389,59 €		3 128 711	

Recettes - Investissement		Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR2022)	Crédit employés (ou restant à employer)			Crédit annulés	Opérations d'ordre	Crédit annulés	Réalisé 2022
Imput.	Libellé		Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	TOTAL				
10	Dotations, fonds divers, réserves	683 791,68 €	683 791,68 €		683 791,68 €	- €		1 300 000	
13	Subventions d'investissement reçues	881 086,06 €	470 698,00 €	28 430,00 €	499 128,00 €	381 958,06 €		757 360	
16	Emprunts et dettes assimilées	734 857,78 €	750 000,00 €		750 000,00 €	15 142,22 €		800 000	
21	Immobilisations corporelles				- €	- €			
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €			- €	10 000,00 €			
458	Opérations pour le compte de tiers	100 000,00 €	100 310,30 €		100 310,30 €	310,30 €			
TOTAL DEPENSES SECT. D'INVESTISSEMENT :		2 409 735,52 €	2 004 799,98 €	28 430,00 €	2 033 229,98 €	376 505,54 €			
021	Virement de la section d'exploitation	485 302,80 €				485 302,80 €			
040	Opérations ordre transfert entre sections	797 304,47 €	797 304,47 €			- €		803 821	
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €				10 000,00 €		7 451	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE EXPLOITATION		1 292 607,27 €	797 304,47 €			495 302,80 €			
TOTAL		3 702 342,79 €	2 802 104,45 €	28 430,00 €		871 808,34 €	871 808,34 €	3 668 632	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT de 2023 sans report n-1:	313 928,58 €		539 920
Report n-1	- 899 747,28 €		1 439 668
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT AU 31/12/2023	- 585 818,70 €		899 747

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		39 094,14 €	
GLOBAL :	RESULTAT EXPLOITATION + INVEST 2023 sans report n-1	938 841,42 €	
	Report résultats n-1 2022 (fonct et invt)	- 899 747,28 €	
	Solde reste à réaliser au 31/12/2023	- 106 600,05 €	
SOLDE D'EXECUTION CUMUL		- 67 505,91 €	

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 12 Charges de personnel

Mme BOSSY souligne que la clé de répartition des dépenses de personnel entre le budget eau et le budget assainissement a été ajustée pour être au plus près de la réalité ce qui explique la hausse importante des charges de personnel entre 2022 et 2023.

Chapitre 37 Charges exceptionnelles

On retrouve ici le montant de la redevance assainissement non collectif annualisée qui a été remboursée aux abonnés.

FONCTIONNEMENT - RECETTES

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre 16 EMPRUNTS

Un emprunt a été réalisé ce qui explique la hausse du chapitre.

Chapitre 458 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Ce chapitre correspond aux travaux engagés au titre des eaux pluviales, ce montant se retrouve également en recettes puisque ces travaux nous sont remboursés.

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre 16 Emprunts

L'emprunt de 750 000 € a été réalisé.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Evolution du service :

Nombre d'abonnés : 7 741 abonnés soit une hausse de 3.14 % par rapport à 2022 (7 505).

Cette évolution est en hausse par rapport aux hypothèses présent en compte dans la prospective KPMG qui prévoyait une hausse de 0.90% par an.

Volumes facturés : 782 672 m³ soit une hausse de 5.52 % par rapport à 2022 (741 741 m³). Cette évolution devrait s'accroître en 2024 proportionnellement au nombre d'abonnés, Volumes facturés 2020 = 728 823 (attention année incomplète pour les communes du SIE MORAS) / 2021 = 747 237 / 2022 = 741 741). Les consommations moyennes par an et par abonné se stabilisent dans le temps autour de 101.11

m³/an/abonné avec une légère hausse par rapport à 2022 qui s'établissait à 98.83 m³/an/abonné. Les hypothèses prises en compte dans la prospective KPMG sont une hausse prudente de 0.9% par an.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 11 Charges à caractère général

Il est proposé de reconduire les autorisations de dépenses au chapitre 11 au niveau des montants du chapitre à la clôture en intégrant toutefois les augmentations des fournitures, des matières premières et des coûts d'énergie portant le montant des autorisations de dépenses au chapitre à 1 060 000 €. Le coût de l'électricité devrait se maintenir en 2024, le contrat courant sur la période 2022-2024. Les besoins du service en volume restent assez stables dans le temps néanmoins.

Les dotations d'équipements initiales d'EPI ont été réalisées sur 2023 pour un montant important, 2024 ne devrait voir que les renouvellements, et contrôles obligatoires.

Une vigilance particulière devra être apportée à l'inflation des coûts des produits de traitement essentiellement issus de la pétrochimie.

Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var. 2023/2022
1 060 000 €	1 042 966 €	953 417 €	+89 549 €	+9.4%

Chapitre 12 Charges de personnel

Il est proposé d'augmenter les inscriptions au chapitre pour prendre en compte les évolutions de charges liées aux avancements de grade et aux promotions internes et aux éventuelles évolutions du service en cours d'année.

Il est également à prévoir le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour avril 2024. Cette augmentation porterait l'inscription au chapitre à 592 000 € (CA 2023 : 565 000 €), à ajuster au moment du budget.

Aucun recrutement n'est prévu sur 2024 au service assainissement.

Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var. 2023/2022
592 000 €	564 688 €	430 000 €	+ 134 688 €	+31%

Chapitre 66 Charges financières

L'emprunt prévu au budget en 2023 pour 750 000 € a été réalisé, les charges financières en 2024 vont diminuer très légèrement à 279 073 € (par rapport au réalisé sur 2023 du fait de la baisse des charges d'intérêts de la dette ancienne). Il est proposé d'inscrire en montant de dépenses au chapitre 66, 300 000 € pour couvrir les charges d'intérêts des emprunts (dont 1 révisable) et les éventuels intérêts de la ligne de trésorerie.

Il conviendra d'ajouter les intérêts de l'emprunt qui sera demandé pour le besoin de financement des investissements 2024, sitôt le PPI voté.

Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var.
300 000 €	293 238 €	311 232 €	-17 994 €	-5.8%

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Il est proposé d'augmenter les recettes du service pour intégrer la consommation d'eau sur 12 mois sur l'ensemble du territoire, avec une augmentation prudente de + 0.90 % sur les volumes et une hausse de la valeur suivant les tarifs votés au CS du 15/12/2023 (hausse sur 6 mois seulement, voire moins sur la part consommation, la facturation de début janvier 2024 étant sur tarifs 2023), portant les montants des recettes du service à 2 850 000 €

Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var. 2023/2022
2 850 000 €	2 781 915 €	2 267 446 €	+514 469 €	+22.7%

Prestations de services :

Nature	Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var. 2023/2022
Travaux	70 000 €	65 411 €	93 672 €	- 17 934 €	- 4.9 %
PFAC	320 000 €	316 500 €	347 127 €	- 30 627 €	- 8.8 %
SPANC	90 000 €	1 962 €	69 868 €	-	-

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre 21 et 23 Immobilisations corporelles et incorporelles

Il est proposé d'inscrire les autorisations de dépenses au chapitre 21 pour faire face à des dépenses nouvelles d'équipements, amenant le montant des autorisations de dépenses au chapitre à 200 000 € (réalisé sur 2023 : 230 825 €).

Concernant le chapitre 23, il est proposé d'inscrire en autorisation de dépenses une estimation du montant du programme de travaux 2024 proche du montant présenté lors de la prospective financière à savoir 1 673 000 € auquel s'ajoutent les restes à réaliser de 2023 pour 112 282 €

En fonction des décisions qui seront prises lors du budget primitif, ce chapitre pourra être revu.

Chapitres	Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022
21	200 000 €	215 578 €	82 591 €	+ 162 987 €
23	1 785 282 €	735 454 €	1 738 624 €	- 1 003 170 €

Chapitre 16 EMPRUNTS

L'emprunt prévu au budget en 2023 pour 750 000 € a été réalisé, les charges en capital de dette en 2023 ont augmenté à 1 154 441.08 € contre 1 057 021.08 € en 2022.

Il est proposé d'inscrire en montant de dépenses au chapitre 16, 1 335 000 € pour couvrir les charges en capital des emprunts sur 2024.

En fonction de la décision qui sera prise pour le PPI, il sera proposé ultérieurement le recours à l'emprunt.

La prospective financière présentée prévoyait un besoin de financement de 1 396 356 €.

Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var. 2023/2022
1 335 000 €	1 154 441 €	955 287 €	+ 199 154 €	+20.8%

INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre 10 Dotation, Fonds de réserves et divers

Il est proposé de procéder à une affectation de résultat d'un montant de 600 000 € à ajuster au moment du budget.

Chapitre 16 Emprunts

En fonction de la décision qui sera prise pour le PPI, il sera proposé ultérieurement le recours à l'emprunt. La prospective financière présentée prévoyait un besoin de financement de 1 394 000 €

Estimation 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Variation 2023/2022	% var.
1 394 000 €	750 000 €	800 000 €	-	-

Monsieur le Président, en l'absence de questions, propose au Comité d'acter la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires. Le Comité, à l'unanimité, valide la tenue du DOB.

III. TARIF DU CONTROLE PERIODIQUE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Délibération N° 2024_01_02

Le Président informe le Comité que le tarif du contrôle périodique d'assainissement non collectif n'a pas été réévalué depuis 2021. Les autres tarifs relatifs au contrôle des installations d'assainissement non collectif ont été réévalués lors du dernier Comité, une hausse de +5% leur avait été appliquée. Il propose d'appliquer cette même hausse de +5% au tarif du contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif ce qui porte le tarif de 170,00 € H.T. à 178,50 € H.T. (TVA à 10%).

Le Comité, à l'unanimité des membres présents, valide le nouveau tarif du contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif qui s'élève à 178.50 € H.T., la date d'application étant au plus tôt dès que la délibération sera exécutoire.

IV. AUTORISATION D'ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Délibération N° 2024_01_03

Le Président rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget du Syndicat n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'Eau et de l'Assainissement de l'exercice 2023, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2024.

Ces autorisations portent sur les montants suivants :

BUDGET EAU

Chapitre	Crédits votés BP + DM 2023	RAR au 31/12/2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts 2024 25%
D20	46 000.00	-25 353.54 €	20 646.46 €	5 161.62 €
D21	926 489.38	-134 340.98 €	792 148.40 €	198 037.10 €
D23	3 213 147.03 €	-1 086 867.03 €	2 126 280.00 €	531 570.00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Crédits votés BP + DM 2023	RAR au 31/12/2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts 2024 25%
D20	9 600.00 €	0.00 €	9 600.00 €	2 400.00 €
D21	230 826.00	-67 458.00	163 368.00 e	40 842.00 €
D23	1 013 066.61 €	-874 979.55 €	138 087.06 €	34 521.77 €

Cette proposition n'appelle aucune question, le Comité, à l'unanimité, autorise le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement.

V. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU SIEGE SYNDICAL

Délibération n°2024_01_04

Des travaux au siège du Syndicat seront prévus au budget 2024 pour réaménager les locaux, le personnel manquant cruellement d'espace au jour d'aujourd'hui. Ces travaux permettront d'avoir des bureaux plus fonctionnels et des locaux techniques en mesure de répondre aux impératifs de prévention et de sécurité de nos agents.

Un premier projet a été chiffré à environ 200 000 € H.T.. Ce projet est susceptible d'être financé par le Département. Monsieur le Président demande au Comité de l'autoriser à demander des subventions aux organismes financeurs.

Une discussion s'ensuit sur la validation du projet en lui-même par le Comité. Le Président précise que cette délibération l'autorise seulement à demander des subventions, le projet en lui-même sera soumis au vote du Comité lorsque les financements seront connus.

En l'absence d'autres questions, le Comité autorise le Président à demander des subventions pour ce projet de réaménagement.

VI. CONVENTION AVEC LA CAPI POUR UNE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX CHEMIN DE RECALAINE A MONTCEAU

Délibération N° 2024_01_05

Des travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable sont prévus au PPI chemin de Recalaine sur la commune de Ruy-Montceau. Un groupement de commande est proposé dans le cadre de travaux coordonnés avec la CAPI qui réaliserait en parallèle des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement. Le SEPECC serait coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement

règle la part du marché qui lui incombe. Ce groupement de commande permettrait notamment de réaliser des économies d'échelle. Une convention fixe les termes de cette coopération. Le Comité doit délibérer pour valider cette convention, la CAPI ayant d'ors et déjà délibéré de son côté. Une consultation sera ensuite lancée par le Syndicat.

En l'absence de question, le Comité autorise le Président à signer cette convention.

VII. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Délibération N° 2024_01_06

Un agent est promouvable au poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2024 au titre de l'avancement de grade. Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2024.

En l'absence de questions, le Comité approuve à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2024.

VIII. TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération N° 2024_01_07

Le Président rappelle que le tableau des effectifs doit être mis à jour.

Le tableau des effectifs au 16/02 est le suivant :

FILIERE	CAT.	GRADE / NIVEAU	STATUT	NON PERMANENT PERMANENT			
				TC	TC	TNC	
TECHNIQUE	A	Ingénieur	Contractuel			1	
	B	Technicien	VACANT			1	
	B	Technicien Principal 2ème classe	Titulaire			1	
	B	Technicien Principal 2ème classe	Titulaire			1	
	C	Agent de maîtrise principal	Titulaire			8	
	C	Agent de maîtrise	Titulaire			3	
	C	Adjoint technique principal 2ème cl	VACANT			1	
	C	Adjoint technique principal 2ème cl	Titulaire			2	
	C	Adjoint technique	Stagiaire			2	
	C	Adjoint technique	Titulaire			7	
C	Adjoint technique	VACANT			1		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE						28	0
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	Contractuel			1	
	B	Rédacteur principal 1ère cl	Titulaire			3	
	B	Rédacteur	Contractuel			1	
	C	Adjoint administratif principal 1ère cl	Titulaire			2	
	C	Adjoint administratif	Titulaire			1	1
	C	Adjoint administratif	Contractuel	1			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE						8	1
				1		37	

Il est proposé de supprimer les postes vacants de technicien et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe restés libres suite à la promotion des agents. Le poste vacant d'adjoint technique a été créé au 1^{er} janvier 2024 et est dans l'attente d'un recrutement.

Le nouveau tableau des effectifs au 01/03 serait alors le suivant :

FILIERE	CAT.	GRADE / NIVEAU	STATUT	NON PERMANENT		TNC
				TC	TC	
	A	Ingénieur	Contractuel		1	
	B	Technicien Principal 2ème classe	Titulaire		1	
	B	Technicien Principal 2ème classe	Titulaire		1	
	C	Agent de maîtrise principal	Titulaire		8	
	C	Agent de maîtrise	Titulaire		3	
	C	Adjoint technique principal 2ème cl	Titulaire		2	
	C	Adjoint technique	Stagiaire		2	
	C	Adjoint technique	Titulaire		7	
	C	Adjoint technique	vacant		1	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE					26	0
ADMINISTRATIVE	A	Attaché	Contractuel		1	
	B	Rédacteur principal 1ère cl	Titulaire		3	
	B	Rédacteur	Contractuel		1	
	C	Adjoint administratif principal 1ère cl	Titulaire		2	
	C	Adjoint administratif	Titulaire		1	1
	C	Adjoint administratif	Contractuel	1		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE					8	1
				1	35	

Le Comité, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs mis à jour au 01/03/2024.

IX. ELECTION DE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA CAO

Monsieur le Président rappelle que les membres titulaires de la CAO sont Christophe CARRAS, David EMERAUD et Bernard ODET pour les Balcons du Dauphiné et Marie-Christine FRACHON et Mickaël MONIN pour les Vals du Dauphiné, pour les membres suppléants Jacques BERNARD et Eric SUCILLON ne sont plus élus et il était envisagé de les remplacer.

Cependant, les textes indiquent qu'une fois les résultats de l'élection proclamés, la composition de la CAO ne peut être modifiée en cours de mandat sauf pour remplacer définitivement un membre en cas de démission ou de décès, cependant, il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles tant qu'il reste des membres suppléants pour remplacer un titulaire. Aujourd'hui nous avons 5 titulaires et 5 suppléants dont deux suppléants manquants. Il reste 3 suppléants en exercice. Le Président propose donc de retirer cette question de l'ordre du jour puisqu'il n'y a pas lieu de remplacer ces suppléants.

Une discussion s'ensuit sur le risque possible de report de CAO en cas d'absence des titulaires et de nombre de suppléants insuffisants.

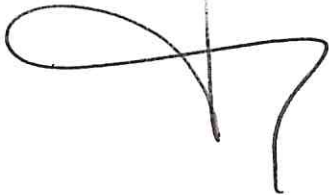
Monsieur le Président indique que le cas ne s'est jamais produit et que les titulaires étant des Vice-Présidents, la mise en place des CAO est facilitée.

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

X. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.
Monsieur le Président clôt la séance.

Le Président,
Patrick FERRARIS



Le Secrétaire
Louis BALLY

